



Risques pour plainte violence avec itt 10jours

Par **lorsatti**, le **07/05/2008** à **16:02**

Je me suis engagée sur un passage piéton lorsque le feu était rouge et une accompagnatrice d'enfants qui était seule avait décidé de traverser au dernier moment, je lui dit qu'il fallait se décider avant et elle a donner un coup de pied dans mon véhicule. De ce fait je me suis arrêtée et ai demandé un constat et elle m'a dit d'aller me faire foutre et j'ai collée une gifle et suis repartie. Le soir même j'ai porté plainte contre x avec mon témoin qui vient d'être auditionner et je dois passer en audition le 19 mai car cette personne à déposer un ITT de 10jours et porter plainte pour violence en niant le fait qu'elle est tapée dans mon véhicule et dit que je suis sortie de ma voiture en l'insultant et la tapant ce qui est faux. Quels sont les risques, car je suis mère célibataire de 2 enfants et n'ai jamais eu de problèmes avec la justice.
Merci

Par **jeetendra**, le **07/05/2008** à **20:44**

bonsoir, deux infractions commises : non respect du passage piéton alors qu'un piéton était engagé accompagné d'enfant même si le feu était au rouge attention au Code de la Route lorsque des piétons sont concernés, violence volontaire ayant entraîné un itt de 10 jours sur le piéton.
Donc en résumé une contravention de 4 ème classe, 4 points de suspension du permis, 135 euros d'amende, suspension possible du permis pour une durée de 3 ans, article R. 415-11 du Code de la Route, pour le non respect du passage piéton.
Pour le délit de violence volontaire ayant entraîné une itt de 10 jours, peine prévue 3 ans de prison et 45000 euros d'amende, article 222-11 du Code Pénal, en résumé l'assistance d'un avocat s'avère nécessaire pour vous defendre devant les juridictions répressives, cordialement